

Miser sur nos forces : les technologies propres du Canada dans les marchés mondiaux du carbone

Par Dave Sawyer

Sommaire

Le Canada s'éloigne de sa cible d'émissions de 2030 et de sa contribution déterminée au niveau national (CDN), et devra donc redoubler d'ambition politique pour atteindre son objectif de 2035, puis la carboneutralité. Malgré une décennie de mise en œuvre de politiques sur le carbone, les progrès en matière

d'émissions restent modestes en raison de l'augmentation de l'activité économique, du retard dans les gains d'efficacité et des émissions provenant d'un secteur pétrogazier en perpétuelle croissance. Pour réduire ses émissions, le Canada devra déployer des efforts stratégiques soutenus et se doter d'une trousse d'outils complète.

CONTENTS

Sommaire	1
Les RATI sont plus pertinents que jamais	2
Les RATI renforcent les promesses du Canada	3
Fonctionnement de l'article 6	3
Les RATI réduisent les coûts de conformité et multiplient les options	4
La COP29 à Bakou a ouvert la voie à l'action	5
Le Canada doit miser sur ses forces	6
Le modèle japonais se veut un plan détaillé	7
Conclusion	11
Références	12

Les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI), permis par l'article 6 de l'Accord de Paris, constituent un outil important, qui offre une façon crédible, rentable et stratégique de compléter les mesures nationales. Ils permettent à un pays d'inclure dans sa propre CDN les réductions d'émissions réalisées dans un autre pays, à condition que les deux parties s'entendent et appliquent une comptabilité rigoureuse pour éviter la comptabilisation en double. Les RATI peuvent être générés par des activités ou des programmes coopératifs conçus et mis en œuvre conjointement par les pays participants.

Grâce à leur conception ingénieuse, les RATI peuvent réduire les coûts de mise en conformité, dynamiser les exportations de technologies et renforcer les partenariats internationaux, tout en appuyant le développement durable à l'échelle mondiale.

Toutefois, le Canada risque de prendre du retard. D'autres pays, notamment le Japon, ont déjà pris des mesures pour institutionnaliser la coopération au titre de l'article 6, faisant progresser leurs intérêts commerciaux et climatiques grâce à des accords bilatéraux struc-

turés et à des accords technologiques. L'achèvement des directives opérationnelles prévues aux articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris a levé une partie des incertitudes concernant la voie à suivre dans le cadre de la CCNUCC; pour le Canada, c'est l'occasion de passer à l'action.

L'opinion qui prévaut au pays, selon laquelle les exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) peuvent générer des crédits bancables pour le Canada, est de plus en plus en décalage avec l'évolution des dispositions de l'article 6. Les exigences strictes en matière de quantification de l'additionnalité – à savoir les exportations de GNL réduisant effectivement les émissions dans les pays importateurs au-delà de ce qui se serait produit sans elles, ainsi que l'importance croissante accordée aux stratégies globales de décarbonisation – sont susceptibles d'empêcher les simples ententes d'échange de GNL contre des crédits négociées avec les pays partenaires.

Le présent document expose les arguments en faveur d'une stratégie canadienne en matière de RATI qui intègre les technologies propres du pays, la finance climatique et une hausse du commerce. Il recommande l'établissement d'un mécanisme national de coordination, le lancement de projets pilotes bilatéraux et la mise à profit des services financiers et d'exportation existants. L'intégration des RATI à la stratégie climatique et économique globale du Canada offre une occasion unique de concilier les ambitions climatiques avec la nécessité de diversifier les échanges commerciaux à l'échelle mondiale, tout en favorisant le développement durable dans les pays du Sud.

Les RATI sont plus pertinents que jamais

Après dix ans d'efforts concertés de réduction des émissions, il est évident qu'orienter à la baisse la trajectoire des émissions canadiennes vers les cibles de 2030 et de 2035 – et, à terme, la carboneutralité – n'est pas une tâche facile. Malgré les efforts stratégiques soutenus du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, les [émissions antérieures](#) et [les projections d'émissions](#) montrent toutes deux que le Canada a du mal à contrer la pression à la hausse sur les émissions due à la croissance économique et démographique.

À l'Institut climatique, nous suivons depuis plusieurs années les progrès du Canada vers sa cible d'émissions de 2030, ou sa contribution déterminée au niveau national (CDN), en évaluant les plans fédéraux de réduction des émissions et les cibles réalisables pour 2035 et en traçant des voies vers la carboneutralité. Notre conclusion, [qui correspond à la modélisation du gouvernement fédéral](#), est que le Canada est en retard par rapport à sa cible de 2030 et encore loin de réaliser les réductions nécessaires pour atteindre la carboneutralité d'ici le milieu du siècle. La croissance économique continue d'intensifier les émissions, [en particulier dans le secteur pétrogazier en évolution constante](#). Les pressions nationales actuelles pour multiplier les projets pétrogaziers conventionnels entraîneront probablement une intensification des émissions.

Ce document soutient que le Canada doit élargir son portefeuille de mesures de réduction du carbone en incluant l'utilisation des résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI), ou crédits internationaux de réduction des émissions, afin de permettre aux entreprises d'obtenir des réductions à moindre coût à l'étranger, mais aussi de renforcer les ambitions climatiques à tous les ordres de gouvernement.

Les RATI sont des réductions d'émissions transférées entre pays en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris. Un pays peut ainsi comptabiliser les réductions réalisées à l'étranger dans sa propre CDN grâce à des activités de coopération assorties d'une gestion comptable transparente afin d'éviter la comptabilisation en double.

Compte tenu de l'évolution des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, l'urgence est à la diversification des échanges commerciaux avec d'autres pays. Comme le montrent le Japon et d'autres pays, les RATI offrent une avenue supplémentaire pour vendre les technologies de décarbonisation canadiennes tout en appuyant l'action climatique mondiale. Un intérêt moins égoïste consiste à aider les pays du Sud à atteindre leurs objectifs de développement durable, comme des projets de financement climatique bien conçus peuvent générer de nombreux avantages en matière de développement, en plus des fonds et des technologies indispensables à la décarbonisation.

Les RATI renforcent les promesses du Canada

A central tenet of climate policy is to expand the pool of mitigation opportunities to keep costs down. This principle has shaped international climate co-operation under the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) for decades and has influenced Canada's policy. Under Canada's *Kyoto Protocol Implementation Act, 2007*, for example, internationally sourced [Kyoto compliance units](#) were enabled towards meeting Canada's Kyoto target, with a limited number of units booked for compliance. This commitment continues today, with [Canada's 2030 and 2035 NDCs](#) including a commitment to [explore the transfer and use of ITMOs](#) and other options that can generate emissions reductions. The proposed federal [oil and gas emissions cap](#) and [Output-Based Pricing System Regulations](#) both include a commitment to consider [ITMOs as a compliance option](#).

Equally important, globally sourced emission reductions have long been bundled with sustainable development objectives, [a priority for Canada](#). When designed with integrity and thoughtfulness, these transfers can create development co-benefits and emissions reductions. [Investing in new cookstoves in Africa](#) is a clear example of these co-benefits. More efficient stoves reduce wood use, freeing up time otherwise spent collecting fuel, reducing deforestation and associated environmental damage, and improving indoor air quality and health. It is no surprise that ITMOs are seen as an important tool to expand climate finance and support the United Nations' Sustainable Development Goals (SDGs).

Fonctionnement de l'article 6

L'Accord de Paris, adopté en 2015, a fait de l'article 6 le nouveau cadre mondial pour les [actions coopératives d'atténuation utilisant les marchés du carbone](#). L'article 6 permet deux moyens importants de coopération entre pays. Premièrement, au niveau des projets, où les pays peuvent transférer leurs résultats; et deuxièmement, au niveau national, où les pays s'entendent sur la manière de comptabiliser les RATI en fonction de leurs CDN respectives. L'article 6 aide les pays à respecter leurs CDN grâce à des mécanismes de marché et hors marché, dont [deux mécanismes de marché définis](#)¹:

- ▶ **Article 6.2 :** Pour que le Canada puisse participer et obtenir des crédits au titre de ses CDN (ou d'autres exigences de conformité), il doit conclure des ententes avec d'autres pays et satisfaire à un certain nombre d'exigences procédurales prévues par la CCNUCC. Ces exigences permettent la conclusion d'accords bilatéraux volontaires pour le transfert transfrontalier de résultats d'atténuation, lorsqu'il en découle un avantage ou une valeur tant pour les acheteurs que les vendeurs de crédits. Dans le cadre de ces accords, un pays transfère ses réductions d'émissions à un autre, qui les comptabilise ensuite dans ses CDN ou dans d'autres systèmes internationaux de conformité en matière de GES non couverts par l'Accord de Paris, comme le

¹ En vertu de l'article 6.8, les approches non marchandes (AMN) n'incluent pas d'échange de crédits. Elles visent plutôt à créer des conditions propices à la décarbonisation (finance climatique, transfert de technologies, renforcement des capacités, etc.). Le soutien à l'atténuation et à l'adaptation est explicitement reconnu comme faisant partie de ces approches.

Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Toute organisation, y compris les entreprises, peut négocier et utiliser les crédits, ce qui ouvre la voie à leur utilisation par l'industrie à des fins de conformité nationale².

- ▶ **Article 6.4 :** Le Mécanisme de crédit de l'Accord de Paris (PACM) établit un nouveau mécanisme de crédit centralisé supervisé par la CCNUCC, dans le cadre duquel les unités peuvent être enregistrées et échangées. L'article 6.4 établit un mécanisme axé sur les projets qui permet aux pays d'investir dans des projets de réduction et d'élimination des émissions à l'étranger et de recevoir des crédits pour leurs propres CDN ou d'autres systèmes de conformité internationaux en matière de GES reconnus.

Pour que le Canada puisse participer et obtenir des crédits au titre de ses CDN (ou d'autres exigences de conformité), il doit conclure des accords avec d'autres pays et satisfaire à plusieurs exigences procédurales prévues par la CCNUCC.

Les RATI réduisent les coûts de conformité et multiplient les options

Les RATI offrent une approche flexible de réduction des émissions en permettant aux pays de saisir des occasions moins coûteuses et plus efficaces sur le plan économique à l'échelle mondiale. L'accès à ces réductions internationales permet aux pays d'éviter les options d'atténuation les plus onéreuses, ce qui est particulièrement important pour le Canada, où la réalisation des objectifs à moyen terme nécessitera probablement de recourir à des solutions coûteuses. Cela est d'autant plus important, comme la transition tarde à s'opérer, la production industrielle à forte intensité d'émissions se maintient et le coût de la mise hors service ou de la modernisation du stock de capital est élevé.

Le coût de la captation, de l'utilisation et du stockage du carbone (CUSC) en est un bon exemple. Les coûts initiaux de déploiement pour la captation des flux de CO₂ concentrés issus du traitement du gaz naturel s'élèvent à environ 100 \$ par tonne en moyenne, mais ils augmentent considérablement lorsqu'ils s'appliquent à des sources d'émissions plus diffuses, telles que la combustion liée à l'exploitation des sables bitumineux, où ils dépassent souvent 150 \$ par tonne. Compte tenu de l'ampleur des émissions industrielles du Canada, qui représentent environ 42 % des émissions nationales, compter uniquement sur des mesures d'atténuation nationales pourrait s'avérer trop dispendieux.

À l'aide de l'[analyse de modélisation](#) réalisée par Navius Research pour l'Institut climatique, nous pouvons estimer les économies de coûts que permettrait l'utilisation de RATI par le Canada pour renforcer ses ambitions climatiques. Pour ce faire, nous avons établi une courbe de coûts fondée sur des modélisations qui évaluent les compromis associés à différents niveaux d'ambition pour la nouvelle CDN de 2035 du Canada.

L'atteinte de la cible de la CDN – une réduction des émissions de 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035, qui est l'objectif officiel du Canada – entraînerait des coûts moyens liés au carbone d'environ 130 \$ par tonne et nécessiterait des réductions de l'ordre de 90 mégatonnes en 2035 par

² Plusieurs règlements fédéraux mentionnent l'utilisation d'unités internationales comme unités de conformité reconnues, notamment les propositions de plafond d'émissions pétrogazières et de système de tarification fondé sur le rendement du fédéral, mais aucun n'a été mis en œuvre.

rappor au scénario de référence. Le fait de remplacer la partie la plus coûteuse de cette atténuation nationale par des unités internationales permettrait de réaliser d'importantes économies. Par exemple, l'achat de 10 mégatonnes de réductions à l'étranger éviterait à l'économie canadienne des coûts de près de 1,7 milliard de dollars en 2035.

Cela se compare aux prévisions actuelles du prix des RATI, qui se situent entre [45 \\$ et 100 \\$ par tonne d'ici 2030](#), soit une réduction des coûts de 20 à 70 % par rapport aux options de réduction domestiques.

Évidemment, cela entraînerait une perte d'activité économique au Canada. Les dépenses consacrées à l'atténuation dans des pays comme le Brésil généreraient une activité économique à l'étranger, notamment la création d'emplois et des investissements commerciaux. Comme le Canada se concentre actuellement sur la diversification du commerce et le renforcement de sa performance économique, ce transfert de valeur économique doit être pesé contre les avantages obtenus.

Néanmoins, les économies potentielles sont substantielles. Si l'on évite d'appliquer seulement des mesures d'atténuation nationales coûteuses, on évite de freiner la productivité, les investissements et la consommation, et on compense largement le transfert de l'activité économique à l'étranger. Et dans la mesure où il est possible de conclure des accords technologiques générant de gains commerciaux pour le Canada, le rapport coûts-avantages s'améliore.

La COP29 à Bakou a ouvert la voie à l'action

La mise en œuvre des RATI a fait [un grand pas en avant](#) lors de la COP29 à Bakou, où les négociateurs ont achevé les [directives opérationnelles pour les articles 6.2 et 6.4](#). Après plusieurs années de négociations et de désaccords, l'élection du président américain Donald Trump et la perspective du retrait des États-Unis de l'action climatique mondiale ont incité les négociateurs à mettre en place des RATI avec des directives plus précises.

Les négociations de la CCNUCC visant la mise en place de marchés du carbone au titre de l'article 6 par le moyen d'une réglementation sont depuis longtemps accueillies avec scepticisme et méfiance par certains pays. Les principales préoccupations étaient les suivantes : garantir l'intégrité des crédits carbone, lutter contre la comptabilisation en double, assurer la responsabilisation et prévenir l'affaiblissement des engagements climatiques nationaux. Les [lignes directrices](#) de l'article 6 établies à Bakou ont contribué à dissiper [une partie](#) de cette méfiance, ce qui a ainsi ouvert la voie à la concrétisation de la promesse de longue date des RATI.

Une des orientations importantes issues de Bakou est la mise en place d'exigences de transparence strictes, notamment la publication régulière de rapports et le maintien de registres publics pour garantir la responsabilisation; des lignes directrices normalisées pour la quantification des émissions visant à réduire le risque de comptabilisation en double; et des règles sur la manière de comptabiliser les réductions d'émissions entre les pays³. Les résultats de Bakou ont également contribué à l'intégration des objectifs de développement durable pour faire en sorte que les projets liés aux RATI contribuent de façon positive aux objectifs de développement dans les pays du Sud, au-delà de la simple réduction des émissions de carbone. Cela dit, il est admis que les petits pays disposant de moins de ressources naturelles auront encore besoin d'aide pour participer pleinement au commerce mondial des crédits.

³ L'utilisation des RATI est autorisée par le pays hôte et s'accompagne d'un rajustement correspondant dans l'inventaire national de GES du pays acquéreur. L'autorisation comporte trois volets : l'autorisation d'une approche coopérative, l'autorisation des RATI et l'autorisation des entités participantes.

La mise en œuvre de l'article 6.2 dépend de l'[élaboration par les pays de leurs propres cadres de participation](#). Chacun d'entre eux doit mettre en place ses propres processus institutionnels d'autorisation des RATI, satisfaire aux exigences nationales et de la CCNUCC en matière de rapports, et harmoniser ses stratégies d'échange avec les objectifs climatiques nationaux. Une fois ces processus en place, chaque pays doit établir ses modalités contractuelles, notamment les secteurs autorisés à participer à l'échange et la quantité d'unités générées devant être transférée.

Cette clarté procédurale offre au Canada l'occasion de faire la planification des RATI et d'intégrer le commerce mondial des crédits dans sa stratégie climatique globale. Avec la mise en place de règles ou, à tout le moins, leur clarification, le marché des RATI devrait croître, attirant la participation des secteurs public et privé. Pour le Canada, cela représente de nouvelles possibilités [de conclure des accords bilatéraux](#) en finançant des projets de réduction des émissions de haute qualité au titre de l'article 6.2, qui harmonisent la politique canadienne avec les objectifs commerciaux, climatiques et de développement.

Grâce à la consolidation du cadre mondial, le Canada peut commencer à structurer sa participation aux RATI et à l'intégrer dans une stratégie plus large de financement climatique et de développement de projets. Vu les [98 accords bilatéraux de RATI conclus entre 60 pays](#), une préparation hâtive sera essentielle pour orienter l'évolution des règles mondiales et garantir un accès à des crédits à faible coût et à haute intégrité, avant que l'offre ne se resserre sous l'effet de la hausse de la demande mondiale.

Le Canada doit miser sur ses forces

Les premières réflexions de certains des principaux observateurs canadiens de l'article 6 suggèrent fortement que le Canada mise sur ses forces. Selon Sullivan et ses collègues (2023)⁴, le Canada est une source importante d'énergie et de technologies propres pouvant être vendues à l'international avec un potentiel d'enlèvement de RATI. Ils soulignent que le pays a fait des progrès importants – et même de calibre mondial – dans la décarbonisation de son secteur de l'énergie, ce qui pourrait mener à des possibilités quant aux RATI :

- ▶ Le Canada a promis de réduire considérablement ses émissions de méthane, a mis au point des technologies de détection et de contrôle de pointe et a soutenu les efforts internationaux d'atténuation du méthane par du financement et une expertise technique. Ces mesures ont favorisé la création d'un écosystème de technologies propres capable de générer des RATI à l'échelle mondiale.
- ▶ Dans le secteur de l'électricité, le Canada a réduit ses émissions de 60 % depuis 2000, plus de 80 % de l'électricité étant désormais propre. Son expérience à l'égard de l'abandon progressif du charbon, de la mise à l'échelle des énergies renouvelables et du maintien de la fiabilité du réseau électrique constitue un modèle précieux pour les pays encore dépendants de sources à fortes émissions.
- ▶ En ce qui concerne le GNL, les approches groupées qui combinent le gaz canadien, des investissements dans l'énergie propre et des stratégies générales de transition énergétique dans les pays importateurs pourraient être admissibles à l'article 6, mais présentent des pièges potentiels importants et sont [loin du modèle de vente du gaz et de mise en banque des crédits](#)⁵ que beaucoup croient vrai.

⁴ Katie Sullivan, Lisa DeMarco et Steve MacDonald. (2023). *The Missing Article How to get Canada Back in the Game on Article 6*. Public Policy Forum. <https://ppforum.ca/publications/paris-agreement-climate-change-article-6/>

⁵ Aaron Cosbey. *Credit Check: Should Canada get Climate Credit for its Liquefied Natural Gas Exports?* IISD Policy Brief. <https://www.iisd.org/system/files/2024-10/credit-check-lng-exports-canada.pdf>

- ▶ Comme le notent les experts de l'International Institute for Sustainable Development, le GNL canadien aura du mal à satisfaire les critères d'additionnalité et de délocalisation requis pour justifier les crédits de l'article 6. Pour être prises en compte en vertu de l'article 6, la plupart des exportations de GNL devront probablement être intégrées à un plan de décarbonisation plus complet. Le GNL s'inscrirait alors dans une stratégie plus vaste de transition industrielle vers l'énergie propre qui aide les partenaires commerciaux à éliminer progressivement le charbon, ou bien se positionnerait comme un carburant de transition lié aux stratégies nationales de décarbonisation des réseaux électriques.
- ▶ Les entreprises canadiennes de technologies propres déploient des technologies d'élimination du carbone, telles que la captation atmosphérique directe, l'augmentation de l'alcalinité de l'océan et le béton sobre en carbone, qui profitent souvent d'un financement fédéral ou provincial. La promotion d'un secteur manufacturier décarbonisé, notamment grâce à des thermopompes industrielles, pourrait également être prometteuse.

Les auteurs concluent que des RATI pourraient découler d'une stratégie canadienne mieux réfléchie s'appuyant sur des accords bilatéraux et s'inspirant de mécanismes comme [celui de crédit conjoint du Japon](#). Pour aller encore plus loin, la section ci-dessous explore plus en détail le modèle japonais comme solution possible pour le Canada, et présente des recommandations précises sur la façon dont le Canada pourrait l'adapter à la coopération climatique internationale.

Le modèle japonais se veut un plan détaillé

Le succès du Japon dans la mise en œuvre de l'article 6 met en évidence les possibilités importantes offertes aux pays qui adoptent des approches complètes et institutionnalisées de coopération climatique internationale. Le pays a agi de façon proactive en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris en élaborant une approche structurée avec un organe dédié à la facilitation des ententes, soit un mécanisme de crédit conjoint (« Joint Crediting Mechanism », ou JCM). À ce jour, le Japon a conclu des accords formels dans le cadre du JCM avec 29 pays partenaires, et plus de [257 projets sont en cours dans 18 d'entre eux](#). Environ 90 % de ces projets sont axés sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le JCM facilite la coopération bilatérale avec les pays en développement afin de promouvoir l'adoption des technologies japonaises sobres en carbone, ce qui contribue à la réduction des émissions et soutient les objectifs de développement durable. Les réductions d'émissions attribuables au JCM et à ses méthodes de quantification normalisées et d'accords d'enlèvement qui partagent des crédits entre le Japon et ses pays partenaires contribuent à la CDN de chaque partenaire tout en facilitant le transfert de technologies, le commerce et les investissements directs étrangers.

La réussite du Japon repose sur une approche de gouvernance complète et ciblée :

- ▶ **Gouvernance coordonnée :** Pour coordonner ses efforts au titre de l'article 6, le Japon s'appuie sur un cadre institutionnel coordonné, qui mise sur l'expertise de plusieurs ministères, dont ceux de l'Environnement, du Commerce, de la Technologie et de l'Énergie, et des Affaires étrangères. Parmi les [principales fonctions gouvernementales](#) assurées, nommons la coopération technique, le financement et la mise en œuvre de projets de démonstration.
- ▶ **Coopération bilatérale axée sur la technologie :** Le JCM est le principal cadre du Japon pour la mise en œuvre d'accords bilatéraux favorisant l'action coopérative. Il est conçu pour accélérer la diffusion des technologies, produits, services et infrastructures de décarbonisation japonais, principalement grâce à des investissements d'entreprises japonaises appuyés

par l'État. Des approches normalisées sont élaborées et appliquées pour simplifier la mise en œuvre de tels accords, réduire les coûts de transaction, simplifier le transfert de crédits et faciliter le financement menant à des ententes.

- ▶ **Assistance technique :** Un partenariat pour la mise en œuvre de l'article 6 a été lancé par le ministère de l'Environnement japonais en 2022 afin d'appuyer le renforcement des capacités des pays partenaires à mettre en œuvre l'article 6. Aujourd'hui, 86 pays et plus de 200 organismes et entreprises participent au partenariat, partagent leurs connaissances et reçoivent du soutien technique pour la mise en œuvre de l'article 6. Ce partage de connaissances et ce soutien technique peuvent faciliter les accords de RATI en remédiant au manque de capacités dans les pays du Sud.
- ▶ **Leadership assuré par des clubs régionaux :** En 2023, le Japon a lancé un forum coopératif réunissant 11 pays asiatiques pour promouvoir à plus grande échelle la décarbonisation et la transition énergétique. Des réunions ministérielles ont eu lieu et des protocoles d'entente relatifs à des projets de transition énergétique ont été signés, ce qui a mené à l'attribution de plus d'un milliard de dollars à 14 projets. En réunissant ainsi plusieurs partenaires pour faciliter les ententes et établir une routine et une continuité, on contribue à maintenir l'élan.
- ▶ **Participation intégrée du secteur privé pour réduire les risques liés aux investissements :** Le Japon soutient la participation du secteur privé au JCM à l'aide d'un ensemble structuré d'outils financiers, techniques et institutionnels. Ces outils sont conçus pour atténuer les risques liés aux investissements, réduire les coûts de transaction pour faciliter les ententes, et inciter les entreprises à participer à des projets de réduction des émissions à l'étranger.

Le succès du Japon au titre de l'article 6 démontre que, comme de plus en plus de pays commencent à participer, l'occasion de saisir les avantages pour les premiers acteurs est en train de s'estomper. Depuis plus de dix ans, le Japon utilise activement le JCM pour obtenir des avantages à long terme, en tirant parti de la coopération climatique pour promouvoir ses technologies à l'étranger et approfondir ses relations commerciales et diplomatiques. Le Canada serait bien avisé d'agir maintenant et de mettre sa propre stratégie au titre de l'article 6 en branle avant de prendre du retard sur les principaux marchés de transition énergétique.

Prochaines étapes pour le Canada : principales recommandations

Jusqu'à présent, le Canada a surtout beaucoup parlé des RATI. Il est maintenant temps de passer de la parole aux actes, et de définir une trajectoire institutionnelle claire pour l'avenir. L'expérience du Japon avec le JCM offre un modèle éprouvé et structuré sur lequel le Canada peut s'appuyer.

Voici les principales mesures à prendre :

- ▶ **Établir un mécanisme national de coordination de l'article 6** géré par Environnement et Changement climatique Canada et appuyé par Affaires mondiales Canada et Ressources naturelles Canada. Ce mécanisme donnerait lieu à une coopération bilatérale, établirait des méthodes normalisées, gérerait les approbations de projets et l'octroi de crédits, et assurerait la coordination avec les provinces et territoires pour assurer leur participation. On pourrait également s'inspirer des méthodologies japonaises en accès libre du JCM pour élaborer des modèles de projet, des systèmes de surveillance, de déclaration et de vérification et des protocoles de gouvernance. La structure de coordination interministérielle du Japon montre à quel point la surveillance centralisée peut être efficace pour faire progresser à plus grande échelle l'article 6 et la coopération climatique.
- ▶ **Cibler la coopération technologique et énergétique.** Plutôt que de traiter l'article 6 comme un mécanisme de conformité à la CDN, le Canada devrait y voir une occasion de soutenir ses secteurs des technologies et de l'énergie propres. La promotion des technologies propres canadiennes à l'étranger peut renforcer les avantages comparatifs du Canada et générer des résultats d'atténuation crédibles à l'échelle internationale. Cette approche harmoniserait l'action climatique avec les objectifs commerciaux et de politique étrangère, tout comme l'a fait le Japon.
- ▶ **Lancer des projets pilotes bilatéraux là où des relations solides existent déjà.** Ces premiers efforts permettraient au Canada de renforcer sa capacité institutionnelle, de mettre à l'essai des systèmes de mise en œuvre et de démontrer la valeur de la coopération internationale. Un groupe consultatif public-privé renforcerait la mise en œuvre en fournissant des commentaires préliminaires sur les politiques et les projets pilotes. À l'instar du Japon, le Canada devrait se concentrer sur les progrès pratiques plutôt que sur la conception d'un système parfait.
- ▶ **Tirer parti des mécanismes existants de financement et de facilitation des ententes.** Nul besoin de créer de toutes nouvelles institutions. Le Canada peut utiliser les systèmes existants de financement des exportations et de soutien aux technologies propres, comme Exportation et développement Canada, le Fonds de croissance du Canada et le Carrefour de la croissance propre. Une approche pragmatique et modulaire aidera le Canada à agir rapidement tout en évitant les délais qui accompagnent un remaniement institutionnel à grande échelle.
- ▶ **Mettre l'accent sur le développement durable et les priorités du pays hôte.** Il est essentiel que le Canada positionne l'article 6 non seulement comme un outil permettant d'obtenir des résultats d'atténuation ou de vendre des produits, mais aussi comme un moyen d'obtenir des avantages mutuels. Les projets doivent viser à appuyer les priorités de développement des pays partenaires tout en transférant l'expertise et la technologie canadiennes. Le

Le Canada dispose de très peu de temps pour passer de la parole aux actes, mais grâce aux enseignements tirés du Japon, la voie à suivre est claire.

Japon en a bien fait la démonstration : l'attention portée aux avantages connexes, notamment le renforcement des capacités, le développement des compétences et les résultats du développement durable, peut accroître la crédibilité et l'attrait des partenariats internationaux.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Canada devraitachever son cadre en matière de RATI et suivre l'exemple du Japon en mettant à l'essai des possibilités de coopération conformes à l'Accord de Paris. Ce cadre devrait être intégré à la stratégie climatique canadienne et traité comme un moyen complémentaire de transfert de technologie et de réduction des émissions. Le Canada devrait aussi immédiatement chercher à conclure des accords bilatéraux avec des partenaires intéressés, en utilisant l'approche du Japon comme modèle quant à la façon de structurer, d'approuver et de surveiller ces accords.

En même temps, le Canada devrait tirer parti de son expérience dans les marchés du carbone pour participer à la fois en tant qu'acheteur et vendeur de mesures de réduction et d'élimination des émissions. Un cadre national en matière de RATI devrait guider la participation fédérale, provinciale et territoriale et permettre aux unités internationales d'être reconnues dans les systèmes d'échange pour les grands émetteurs et en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). Des lignes directrices normalisées devraient être élaborées pour appuyer l'adoption du cadre à l'échelle provinciale, et des protocoles de validation et de transfert bilatéral de crédits devraient être mis en place conformément aux exigences de l'article 6.4.

Le Canada dispose de très peu de temps pour passer de la parole aux actes, mais grâce aux enseignements tirés du Japon, la voie à suivre est claire.

Conclusion

Alors que les risques géoéconomiques se multiplient et que les coûts de réduction des émissions grimpent aussi vite que les ambitions, le maintien de l'accès à des unités internationales crédibles donne au Canada la souplesse nécessaire pour bonifier l'action climatique. En même temps, l'intégration des RATI dans les engagements du Canada en matière d'aide au développement et de financement international peut aider à promouvoir la technologie canadienne tout en faisant progresser les objectifs mondiaux de développement durable.

De toute évidence, il faut agir immédiatement pour établir le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre des RATI. Voici cinq faits qui soulignent la nécessité pour le gouvernement fédéral d'agir maintenant :

- 1. Le Canada n'est pas en voie d'atteindre son objectif climatique de 2030, et les RATI offrent un moyen crédible et rentable d'accroître son ambition.** Alors que la croissance économique et démographique continue de faire grimper les émissions, le Canada a besoin d'options d'atténuation flexibles et abordables. Les RATI peuvent compléter les réductions nationales et contribuer à aplatiser la courbe des émissions du Canada.
- 2. Les RATI sont plus qu'un outil de conformité; ils fournissent une plateforme pour le commerce, le déploiement de technologies et le développement durable.** Le Canada peut tirer parti des RATI pour accroître les exportations de technologies propres, établir des partenariats bilatéraux stratégiques et soutenir les objectifs de développement des pays du Sud. Des projets bien conçus permettent à la fois de réduire les émissions et d'en tirer des avantages connexes, comme l'amélioration du renforcement des capacités et de la sécurité énergétique. Les ententes d'échange de GNL contre des crédits sont susceptibles d'échapper au champ d'application de l'article 6, à moins qu'elles ne s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de décarbonisation plus vaste soutenue par le Canada et qu'elles respectent des exigences strictes d'additionnalité.
- 3. Le JCM du Japon constitue un modèle efficace et adaptable pour le Canada.** Le Japon a montré comment institutionnaliser la coopération internationale au titre de l'article 6, avec 257 projets dans 29 pays et un modèle de gouvernance solide. Le Canada devrait adopter une approche semblable en utilisant ses propres institutions et ses outils de soutien à l'exportation pour faciliter les accords bilatéraux.
- 4. Les directives opérationnelles de la COP29 à Bakou ouvrent la voie à l'action du Canada.** Maintenant que les règles de transparence, les protections contre la comptabilisation en double et la concordance avec les objectifs de développement durable sont établies, l'architecture internationale des RATI est prête. Le Canada devrait immédiatement élaborer son propre cadre institutionnel, approuver des projets pilotes bilatéraux et intégrer les RATI à sa stratégie nationale sur le climat.
- 5. Il sera bientôt trop tard pour saisir les avantages pour les premiers acteurs, et le Canada doit agir rapidement.** À mesure que de plus en plus de pays intègrent les RATI, l'offre de crédits se resserrera, les prix augmenteront et les occasions d'investissement s'amergeront. En agissant rapidement, le Canada peut obtenir des crédits à grande intégrité et à faible coût, et se positionner comme un chef de file mondial de la finance climatique et du déploiement de technologies propres.

Références

Aaron Cosbey. *Credit Check: Should Canada get Climate Credit for its Liquefied Natural Gas Exports?* IISD Policy Brief. <https://www.iisd.org/system/files/2024-10/credit-check-lng-exports-canada.pdf>

Katie Sullivan, Lisa DeMarco et Steve MacDonald (2023). *The Missing Article: How to get Canada Back in the Game on Article 6.* Public Policy Forum. <https://ppforum.ca/publications/paris-agreement-climate-change-article-6/>

Olivier Mahul et Zarrina Azizova (2024). *From Paris to Baku: Article 6 Rules Finally take Flight after a Decade of Negotiations.* World Bank Blogs. <https://blogs.worldbank.org/en/climatechange/from-paris-to-baku--article-6-rules-finally-take-flight-after-a-decade-of-negotiations>